

Sortir des méandres du
change en Haïti

Épicentre du nouveau coronavirus,
l'Amérique latine doit aussi lutter
contre la pandémie de corruption

Un haut fonctionnaire
américain: prochain
président de la BID?

DevHaïti[©]

Le Magazine du développement



**Taux de change
en Haïti:
11 économistes opinent**

2020 *Une*
décennie
2030 *d'action*

A partir du lundi 6 juillet 2020, le site internet ahjedd.org est disponible pour toutes consultations et recherches dans les domaines économiques et financiers.

Abonnez-vous à notre newsletter pour recevoir le magazine de développement DevHaiti ou rendez-vous sur le site ahjedd.org pour des lectures approfondies des articles.

Une production:



Ont contribué à ce numéro:

Acnel LAURENT, Claudie MARSAN, Gérard Junior JEANTY, Hansy MARS, Johnny JOSEPH, Kesner PHAREL, Patrick SAINT-PRÉ, Claudine ANDRÉ.

Sortir des méandres du change en Haïti

Ces dernières semaines, nous avons assisté à une envolée spectaculaire du taux de change en Haïti. L'exécutif a réagi en adoptant le décret du 5 juin 2020 modifiant certaines dispositions du décret du 6 juillet 1989 sur les maisons de transfert.

Ce nouveau texte contraint la Banque de la République d'Haïti (BRH) à s'autosaisir du dossier. La Banque centrale a vite emboîté le pas avec la circulaire 114-1 aux banques et maisons de transfert. Cette circulaire, prévoyant son entrée en vigueur le 24 juin 2020, définit les normes relatives aux opérations de transfert de fonds sans contrepartie et précise les modalités de transferts reçu ou expédié en mettant l'accent sur les conditions de réception des transferts en dollar américain.

À peine communiquée, ladite circulaire établissant des mesures visant également la régularisation du marché de change biaisé en grande partie par la concurrence déloyale du circuit informel de change monétaire qui échappe à tout contrôle de la Banque centrale, fut systématiquement scruté et passé au tamis.

Ils sont encore nombreux à s'interroger sur les retombées de cette circulaire quant aux intérêts économiques du consommateur final, bénéficiaire d'un transfert international et au retour à l'ordre sur le marché haïtien, dans la perspective d'une éventuelle stabilisation du taux de change.

À cet égard, les opinions recueillies de plusieurs économistes convergent vers le scepticisme. Ils ont tous fait preuve de grande prudence en évoquant le problème du taux de change dont les corollaires, notamment la dépréciation de la gourde et la rareté du dollar américain, ne sont que les syndromes d'une infection sévère et incurable. A cette phase, nul décret voire une simple circulaire ne saurait arrêter la métastase car le foyer primaire de la tumeur demeure malade.

Peu de temps après la publication de la circulaire 114-1, la BRH a décidé de repousser sa date d'entrée en vigueur. S'agit-il d'un simple report ou devons nous nous attendre à une nouvelle lettre circulaire aux acteurs, tenant en compte les innombrables critiques et recommandations formulés par des représentants de divers secteurs de la société ? Nous serons édifiés le 3 août 2020 comme indiqué par la BRH.

En attendant, une coordination au plus haut niveau de l'État est nécessaire, voire indispensable pour adresser certains problèmes structurels face auxquels la circulaire affiche ses limites. Prenons en exemple la structure de prix qui est, en Haïti, majoritairement libellée en dollars. Le bénéficiaire de transfert qui recevra ses fonds en gourdes sera pénalisé à coup sûr, car pour payer certains biens et services, il devra acheter des devises à un taux de change jouant en sa défaveur. Cette bataille, la BRH ne pourra certainement pas la gagner seule. Les banques et les maisons de transfert doivent aussi rentrer dans les rangs et oeuvrer pour regagner la confiance de leur clientèle qui est persuadée qu'elles engrangent leurs profits au détriment de la collectivité. Il y va de leur image.

À l'heure actuelle, les banques commerciales sont perçues comme des acteurs tout-puissants utilisant leur position pour influencer le marché des changes à leur avantage. Sentiment partagé en haut lieu à en juger d'après un tweet que le Premier ministre Joseph Jouthe a publié le 23 juin 2020 : "Je vais continuer les discussions et organiser des rencontres avec la BRH ainsi que la BNC sur l'application de la circulaire 114-1. La BRH devra publier, chaque jour, dès 8h am, le taux de référence du marché monétaire".

Taux de change en Haïti : 11 économistes opinent

Dans un contexte marqué par la crise sanitaire mondiale de Covid-19, ayant pour corollaire une crise économique et financière imminente sur fond de crise alimentaire menaçant de plonger plus de 4 millions d'haïtiens en situation d'insécurité alimentaire, la gourde nationale a encore perdu de la valeur. Les analystes pointent du doigt l'instabilité du taux de change nourrie par une rareté de dollars américains aussi soudaine que nocive pour les bénéficiaires de transferts de la diaspora. Pour tenter de rassurer le

marché, la Banque de la République d'Haïti (BRH) est intervenue en publiant la circulaire 114-1 qui apporte de nouveaux dispositifs pour la réception des transferts en dollars américains, avant de faire marche arrière repoussant pour début août la mise en application de cette circulaire. Dans le souci d'édifier son lectorat, la rédaction de DevHaïti a permis à une dizaine d'économistes de faire part de leurs opinions sur la circulaire 114-1 comme tentative de réponse de la Banque centrale à la problématique du change en Haïti.



Rock ANDRÉ

“ La circulaire 114-1 a certainement des bons côtés. Par exemple, elle empêche aux maisons de transfert de donner des montants en gourdes, à un taux inférieur au taux de référence de la Banque de la République d'Haïti, ce qui constituait une pratique courante. D'un autre côté, cette circulaire pénaliserait en même temps beaucoup de monde, en particulier ceux qui ont l'obligation d'effectuer des paiements en dollars. Quand on reçoit des fonds en gourdes et qu'on doit ensuite acheter des dollars à un taux plus élevé, il faudra déboursier davantage de gourdes pour la même quantité de dollars. Étant donné que nous sommes dans un contexte de crise et qu'il y aurait un manque de disponibilité de dollars sur le marché, la circulaire de la BRH aurait pu trouver un accueil moins hostile si elle était prise sur une base temporaire et avec en plus une communication appropriée de la Banque des banques pour mieux expliquer le problème de manque de numéraire sur le marché. ”



Pierre Marie BOISSON

“ L’adoption récente du décret présidentiel sur la réglementation des transferts et la publication de la circulaire 114.1 de la BRH constituent à mon sens un passage obligé pour porter une solution efficace à l’insuffisance croissante de billets dollars face à la demande de la majorité des récipiendaires de transfert de recevoir leur transferts en cash [...] Bien que l’objectif premier de ces mesures ne soit pas de lutter contre la dépréciation de la gourde, il est probable qu’elles provoquent, à court terme, un ralentissement de la dépréciation, voire même une certaine appréciation de la gourde. La raison est que la rareté de billets, moyen de paiement dominant des transferts, entraîne indubitablement une perception de rareté de dollars de nature à accentuer la spéculation et à aggraver la dépréciation de la gourde. Il est à rappeler toutefois que la cause première de la dépréciation est le financement du déficit de l’État par la BRH, qui, en injectant plus de 30 milliards de gourdes dans l’économie au cours des huit derniers mois, a naturellement accru la demande de devises et ceci face à une diminution de l’offre de devises due à la crise économique que vit actuellement le pays (baisse notable des exportations, effondrement du tourisme et baisse des transferts). ”

“ La circulaire 114-1 pénalise certainement les consommateurs qui n’ont pas un compte bancaire en dollar, puisqu’ils sont obligés de recevoir leurs transferts en gourde, au taux de référence de la Banque centrale qui est généralement inférieur au taux de change fixé par les commerçants où ils achètent des biens et services. Si l’objectif de la circulaire est de canaliser les transferts vers le secteur bancaire, pour diminuer le poids du marché informel des changes, cet objectif peut ne pas être atteint si les agents économiques sont rationnels. Car, celui qui est rationnel ouvrira un compte en dollar pour recevoir les transferts de fonds. Puis, il fera un retrait sur le compte, afin de vendre les dollars sur le marché informel qui lui offre un taux de change plus élevé que celui offert à l’achat par les banques. Le poids du marché informel pourrait ne pas être affecté par la circulaire. ”



Dr Raulin CADET



Emmanuela DOUYON

“ Dans un contexte de dépréciation accélérée de la gourde, d’incertitude liée à la pandémie et la forte demande pour le dollar, une intervention de la BRH est bienvenue. Toutefois, les leçons apprises de la dernière tentative de dédollarisation qui avait échoué nous imposent la prudence et la méthode. Il nous faut à la fois des mesures ponctuelles et des réformes structurelles. La circulaire 114-1 a imposé des contraintes à certains acteurs et a laissé les autres libres de continuer avec les mêmes pratiques qu’elle vise à combattre ce qui fait que les intérêts des bénéficiaires de transferts de l’étranger ont été lésés. Il y a moyen pour la BRH et les autres institutions impliquées de faire en sorte que tous les acteurs soient obligés de se plier à des mesures et bénéficier d’incitations pour limiter les dérives, faire entrer des devises et capitaux étrangers et contrôler la forte demande de dollar à l’intérieur du pays. ”

“ D’abord, je dois réitérer que les décisions prises par la BRH dans la circulaire citée en objet ne sont pas mauvaises dans leur nature. Cependant, je crois qu’il y a des contraintes qu’il fallait adresser avant. 1. Quelles mesures d’accompagnement pour les non détenteurs de compte bancaire? (à rappeler que le taux de bancarisation est seulement de 11% dans le pays). 2. Ne serait-il pas possible d’adresser le problème de dollarisation du commerce (puisque les mesures découragent la détention du dollar en cash aux ménages)? Du moins, le taux de référence ne pourrait-il pas être une indication pour les magasins et autres offreurs vendant en dollar? Quelles mesures? 3. Les sous-agents de change, des perdants comme les bénéficiaires de transferts, ne pourront pas tenir s’ils payent les transferts essentiellement en gourde, car c’est du change (majoritairement informel) qu’ils tirent l’essentiel de leurs revenus. Comment les accompagner? En économie, il y a toujours la recherche de compromis pour ne pas pénaliser certains groupes. 4. Et les Banques commerciales, grands bénéficiaires de la circulaire puisqu’elles seront “l’unique destination du dollar”, comment empêcher qu’elles perçoivent des profits trop supérieurs dans les opérations de change? Puisqu’aucune de ces questions n’a été adressée avant la publication de la circulaire, je pense que la BRH ferait mieux de reporter sa mise en application. ”



Enomy GERMAIN



Fritz Alphonse JEAN

“ S’il est vrai que l’idée centrale de cette circulaire était de protéger le bénéficiaire final des transactions de change contre les taux aléatoires des maisons de transferts, les dispositions auxiliaires semblent en polluer l’esprit. 1. La remise du montant au taux de référence de la BRH : Quel est ce taux ? Le taux moyen d’acquisition des institutions bancaires ou leur taux de vente ? Ce taux garantit-il une acquisition de devises au bénéficiaire au cas où cela s’avèrerait nécessaire pour des transactions futures ? Un premier point d’ombre. 2. La remise des transferts en monnaie étrangère aux bénéficiaires détenant un compte bancaire. Dans une enquête menée par la Banque Mondiale pour le compte de la BRH sur l’inclusion financière, il est stipulé que seulement 11% de la population sont bancarisés. Il est évident que dans un terrain de jeu aussi imparfait, cette circulaire introduit un biais en faveur d’une frange étroite des consommateurs et en pénalise une bonne partie. 3. La remise des transferts en monnaie étrangère aux bénéficiaires détenant un compte bancaire. Les rapports de la direction de la supervision bancaire dénotent clairement le niveau de concentration du crédit au niveau du système bancaire. Il est tout à fait concevable de penser que la concentration des devises au niveau du système offrira un accès favorable aux devises aux clients privilégiés du système bancaire. ”

“

Le premier facteur à considérer, c’est qu’il y a une rareté de dollars américains sur le marché local des changes. La mesure est venue comme une sorte de réponse. Le deuxième aspect est qu’il est difficile d’imposer le taux de référence seulement aux maisons de transferts pendant que d’autres entreprises appliquent des niveaux de change nettement supérieurs aux bénéficiaires. Mais la régulation de ces entreprises ne relève pas de la compétence de la BRH. Il faudrait donc une coordination au niveau de l’État haïtien pour imposer le taux de référence à tout le monde. Mais là encore ces entreprises risquent de ne pas afficher de taux explicitement tout en convertissant leurs prix en gourdes avec un taux encore plus élevé. Finalement, il faut reconnaître que la dépréciation de la gourde et la rareté du dollar américain ne sont que les résultats affichés par le thermomètre. Mais le mal est tellement profond qu’il ne pourra pas être résolu par des arrêtés, des circulaires ou par la force. ”



Thomas LALIME



Dr. Edelin MANGNAN

“ Si certains voient dans cette décision un aspect unilatéral, facilitant les maisons de transfert au détriment des ménages, d'autres voient plutôt une décision qui doit être accompagnée d'autres mesures avec l'appui d'autres institutions publiques, telles que le MEF et le MCI [...] A quelques périodes de cela, la tentative de dé-dollarisation de la BRH, a provoqué des anticipations négatives et depuis lors, la gourde ne cesse de perdre sa valeur [...] Plus la BRH s'efforce de prendre des mesures coercitives peu calculées ou sur un coup de tête, plus la population perdra confiance en la capacité de la BRH à jouer son rôle principal qu'est la stabilité du taux de change [...] Le fait d'imposer le dépôt en dollar, si le client souhaite recevoir son argent en dollar, aura tendance, une fois de plus, à créer une dépendance et une préférence pour la monnaie étrangère. Et on sait déjà, selon la Loi de Gresham, dans une économie où il y a deux monnaies en circulation, la bonne monnaie chasse la mauvaise d'où la réalité. En somme une collaboration harmonieuse entre la BRH et l'Etat haïtien est souhaitée. Sinon, la stabilité économique n'est pas pour demain. ”

“ A mon avis, la circulaire 114-1 de la BRH assure une protection certaine aux bénéficiaires de transfert car le taux de change (taux de référence de la BRH) qui sera utilisé pour le paiement de ces derniers sera connu de tous et sera le même partout sur le territoire national, contrairement à ce qui se pratique actuellement dans le secteur. D'autre part, la circulaire 114-1 contribuera à la réduction du nombre d'intermédiaires non régulés intervenant dans l'achat et la vente de devises. Le foisonnement de ces derniers alimente non seulement l'accélération de la dépréciation de la gourde mais augmente aussi le risque de blanchiment d'argent et du financement du terrorisme (AML/CFT) en Haïti. Cette perception du risque AML/CFT peut facilement conduire à l'isolement d'Haïti du système international de transfert d'argent, ce qui pénaliserait grandement les bénéficiaires de transfert haïtiens. ”



Jean Armand MONDÉLIS



Dr. Bénédict PAUL

“ A travers la circulaire 114-1, la BRH renouvelle son rôle centralisateur de l’argent, sans pouvoir protéger les ménages. Dans le contexte de l’économie hyper-financiarisée actuelle, la monnaie qui compte réellement est le dollar américain. Alors que les ménages haïtiens continuent à être de plus en plus paupérisés, la BRH vient leur ravir le pouvoir financier que leur procurait leur source de revenus de secours, les transferts. A travers cette circulaire dont la date d’application a déjà annoncé l’inapplicabilité (voir avis de report du 23 juin), la Banque centrale impose aux banques et maisons de transfert l’obligation de payer les transferts internationaux en gourdes haïtiennes ; sauf si c’est fait en dépôt sur compte bancaire, moyennant des frais peu encadrés par la BRH. Or, celle-ci a été incapable de protéger les ménages de la perte de valeur de la monnaie nationale. De plus, le taux de change préconisé pour la conversion (taux de référence de la Banque centrale) est en général en-dessous du taux pratiqué par les banques leaders. ”

“ Les mesures prises à partir de la circulaire 114-1 sont nécessaires pour corriger certaines dérives sur le marché des changes, lutter contre le blanchiment d’argent et encourager l’inclusion financière, mais elles ne sont pas suffisantes pour résoudre véritablement les problèmes du taux de change [...] D’un autre côté, la circulaire affecte aussi les sous-agents de transfert, car leur principale activité pour couvrir une bonne partie de leurs dépenses de fonctionnement était le change. Une activité qu’ils exerçaient en dehors d’un cadre légal. Sans le change et avec le faible niveau des commissions, les sous-agents de change ne sauraient survivre sur le marché. Le report de cette circulaire constitue quand même un bon pas vers la formalisation de certains éléments, la prise en compte de certaines préoccupations des parties concernées et la mise en place de certaines infrastructures, en vue d’une meilleure application. Il reste beaucoup à faire pour un meilleur contrôle du marché des changes en Haïti, un marché très complexe et compliqué à cause de la présence d’une multitude d’acteurs et des points d’ombres entre la relation des banques ou maisons de transfert et les sous-agents de transferts. ”



Riphard SERENT

Épicentre du nouveau coronavirus, l'Amérique latine doit aussi lutter contre la pandémie de corruption

Au temps de la Covid-19, l'état d'urgence sanitaire décrété un peu partout à travers l'Amérique latine a provoqué des cas de corruption en cascade témoignant de la bonne santé des pratiques illégales qu'aucun vaccin jusqu'ici ne parvient à éradiquer.

Au cours des quatre derniers mois, le Brésil, la Bolivie, la Colombie, l'Équateur, le Guatemala, le Mexique, le Pérou et la République dominicaine, entre autres, ont essuyé des scandales de corruption tous liés au coronavirus, à savoir distribution irrégulière de l'aide, achats surévalués, manque de transparence dans les attributions de marché, etc.

En Haïti, si aucun cas de corruption avérée n'a été dévoilé pour le moment, le besoin de transparence, d'efficacité dans les dépenses publiques ne s'est jamais autant fait sentir que dans ce contexte de Covid-19 où l'administration Moïse/Jouthé, pour avoir les coudées franches afin d'engager des fonds de plusieurs milliards de gourdes dans la lutte contre la pandémie, a déclaré, puis renouvelé, l'état d'urgence sanitaire.

Le projet de contrat relatif à l'acquisition d'équipements hospitaliers de la compagnie Bowang Co.Ltd/ChinaXu Xia pour un montant de 18 millions de dollars américains, n'ayant pas été soumis à la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif (CSC/CA) en vue d'obtenir son avis motivé, constitue non seulement une violation flagrante de l'article 200-4 de la Constitution mais également un mépris des attributions de la CSCCA. L'exécution de ce contrat est une douloureuse piqûre de rappel aux activistes de bonne gouvernance qui dénoncent les mauvais usages, vols, détournements et gaspillages enregistrés dans la gestion du fond PetroCaribe.

Autant le gouvernement, pour financer sa réponse contre la pandémie de coronavirus, est appelé à mobiliser des ressources conséquentes ; autant il doit faire preuve de transparence dans ses dépenses

en rendant publics tous les marchés passés, entre autres. La commission nationale des marchés publics, en tant qu'organe de la Primature doit nous éclairer là dessus. Convaincre nos dirigeants qu'état d'urgence ne rime pas avec signature de contrats de gré à gré peut s'avérer sans doute plus ardu que trouver un traitement à la pandémie.

En attendant, faisons un retour sur certains cas de corruption ayant secoué la région depuis l'apparition du coronavirus.

Bolivie

Ce petit pays d'Amérique du Sud a sans doute enregistré un de ses plus grands cas de corruption qui a envoyé derrière les barreaux le ministre de la Santé, Marcelo Navajas et plusieurs responsables dont le consul bolivien à Barcelone, après l'ouverture d'une enquête judiciaire pour surfacturation présumée d'environ deux millions de dollars concernant l'achat en Espagne de respirateurs pour des patients atteints de Covid-19.

Brésil

Deuxième pays au monde avec le plus grand nombre d'infections et de décès liés au Covid-19, le géant sud-américain n'échappe pas à la pandémie de corruption. Les irrégularités dans la gestion des fonds publics pour lutter contre le coronavirus se sont aggravées, entraînant l'arrestation de dizaines de personnes à travers le pays.

Équateur

A Guayaquil, deuxième ville du pays, les housses mortuaires sont passées de 12 à 144 dollars pour ce qui n'est qu'un échantillon de délit présumé de surfacturation. En effet, le parquet équatorien conduit des enquêtes sur 63 cas de corruption et a effectué des descentes dans 27 villes dans le cadre de ces enquêtes.



Le président de la République, le Premier ministre et autres officiels du gouvernement témoins du débarquement d'équipements sanitaires en provenance de la Chine.

Colombie

Après l'enregistrement de plusieurs cas de détournement de fonds, un front commun sans précédent a été constitué entre plusieurs agences de contrôle pour protéger les ressources destinées à faire face aux effets de la pandémie et éviter la surfacturation dans les contrats signés pour venir en aide à la population vulnérable.

Pérou

Les cas de corruption y sont courants depuis le commencement de la crise au début du mois de mars. Début de juin, le parquet anti-corruption a identifié 653 actes présumés illégaux commis par des autorités publiques pendant la pandémie. Le cas le plus significatif a été le scandale de l'achat de matériel de protection défectueux au sein de la police nationale. Ce qui a coûté son poste au ministre de l'Intérieur et occasionné le congédiement de tout le haut commandement des corps de sécurité.

Guatemala

Ce scénario s'est également produit au Guatemala où le sous-ministre de la Santé, Rodolfo Galdámez, licencié le 20 avril dernier, fait l'objet d'une enquête pour avoir été à la fois fonctionnaire et fournisseur de services au gouvernement.

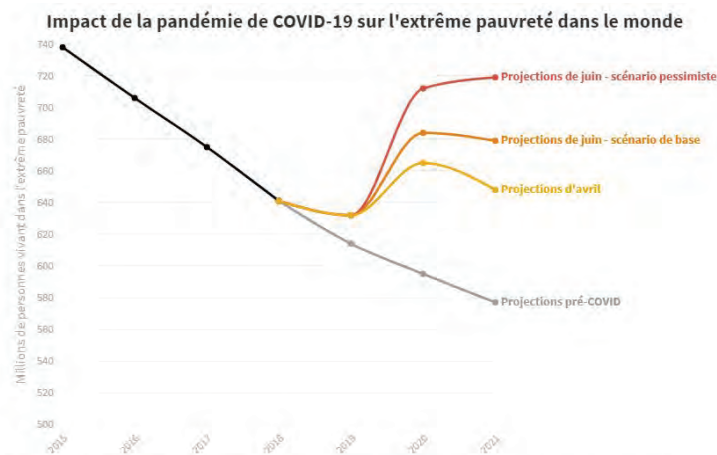
Ces différents cas de figure montrent comment, dans la crise actuelle, au moment où les gouvernements consentent des dépenses publiques extraordinaires, des groupes ayant accès à des informations privilégiées qu'ils utilisent de manière illicite pour réaliser des bénéfices et s'enrichissent au détriment de la population en général. En guise de réponse, les Nations Unies ont créé un Observatoire régional des prix des médicaments en Amérique latine pour éviter les irrégularités dans l'achat de médicaments et de fournitures médicales pendant la pandémie.

La Banque mondiale actualise ses estimations de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la pauvreté

En avril, nous estimions que la pandémie de COVID-19 entraînerait entre 40 et 60 millions de personnes dans l'extrême pauvreté. Depuis, son épïcentre s'est déplacé de l'Europe et l'Amérique du Nord vers l'hémisphère Sud. Le nombre des décès a augmenté dans les pays à revenu faible et intermédiaire, les mesures de confinement ont été prolongées et le coût économique de la crise sanitaire s'est alourdi. En conséquence, nous avons revu à la hausse nos estimations sur l'impact du coronavirus sur la pauvreté dans le monde.

Ces nouvelles projections se fondent sur les dernières prévisions de croissance publiées dans l'édition de juin des Perspectives économiques mondiales, qui proposent deux scénarios : un scénario de base et un scénario pessimiste. À notre tour, nous retenons ces deux hypothèses appliquées à l'impact possible de la pandémie sur la pauvreté. Le scénario de base suppose que l'épidémie se maintiendra aux niveaux envisagés aujourd'hui et que l'activité reprendra plus tard dans l'année. Selon le scénario pessimiste au contraire, la crise sanitaire persistera plus longtemps qu'anticipé, obligeant les pays à maintenir ou à réintroduire des mesures de confinement. Si l'hypothèse pessimiste se concrétisait, les entreprises fragiles disparaîtraient du marché, les ménages vulnérables réduiraient fortement leur consommation et plusieurs pays à revenu faible et intermédiaire connaîtraient de graves tensions financières. Le scénario de base prévoit une contraction de la croissance mondiale d'environ 5 % en 2020, un recul qui atteindrait 8 % dans l'hypothèse pessimiste.

En appliquant la même méthode que pour notre dernier billet, nous estimons l'impact de la pandémie en comparant les projections d'extrême pauvreté basées sur les dernières prévisions de croissance du PIB avec celles qui se fondaient sur la situation prévue avant l'apparition du coronavirus, telles que



Source: Lakner et al. (2020), PovcalNet, Perspectives économiques mondiales (GEP). L'extrême pauvreté correspond au nombre de personnes dans le monde vivant avec moins de 1,90 dollar par jour.

publiées dans l'édition de janvier des Perspectives de l'économie mondiale. Selon le scénario de base, nous estimons que la pandémie de COVID-19 fera basculer 71 millions de personnes dans l'extrême pauvreté* (sous le seuil international de 1,90 dollar par jour). Avec le scénario pessimiste, ce chiffre s'élèverait à 100 millions de personnes.

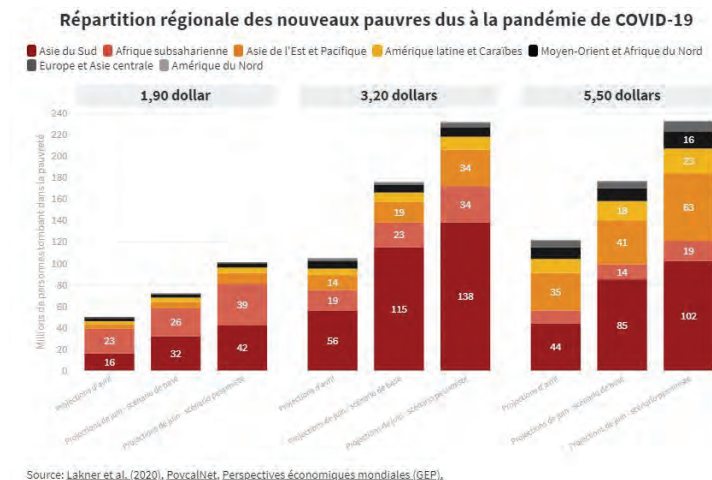
En ce qui concerne la situation en 2021 et au-delà, les prévisions sont encore plus incertaines. D'après les données du rapport, la production économique mondiale progressera d'environ 4 % en 2021, mais nos projections suggèrent que le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté restera globalement inchangé entre 2020 et 2021. Comment est-ce possible ? Cela tient en grande partie aux taux de croissance des pays qui comptent le plus grand nombre de pauvres. Le Nigéria, l'Inde et la République démocratique du Congo, qui concentrent selon nos estimations plus d'un tiers des pauvres du monde entier, devraient enregistrer des taux de croissance du PIB réel par habitant de -0,8 %, 2,1 % et 0,3 %, respectivement. Avec des taux de croissance démographique de 2,6 %, 1,0 % et 3,1 %, cela sera à peine suffisant pour réduire durablement le nombre de personnes pauvres.

Dans notre dernier billet, nous suggérons que l'Afrique subsaharienne pourrait être la région la plus touchée. Les nouvelles prévisions économiques mondiales dressent un tableau particulièrement sombre pour l'Inde, qui compte une grande partie de la population pauvre du monde. Par conséquent, sachant que la situation est à peu près inchangée pour l'Afrique subsaharienne, c'est l'Asie du Sud qui devrait enregistrer la plus forte hausse du nombre de pauvres à la suite de la pandémie. Il faut toutefois noter que les dernières estimations de la pauvreté en Inde datent de 2011-2012. Il est donc très difficile de se faire une idée précise de la pauvreté dans ce pays avant le déclenchement de la pandémie, et encore moins de la situation actuelle.

Par ailleurs, si l'on se base sur des seuils de pauvreté plus élevés, la répartition régionale des nouveaux pauvres change considérablement. Sur les 176 millions de personnes qui, selon le scénario de base, devraient sombrer dans la pauvreté au seuil de 3,20 dollars, les deux tiers vivent en Asie du Sud. Et sur les 177 millions de nouveaux pauvres au seuil de 5,50 dollars, beaucoup d'entre eux se trouvent dans la région Asie de l'Est et Pacifique, mais bien moins en Afrique subsaharienne tout simplement parce que peu d'habitants de cette région ont un niveau de vie aussi élevé.

En effet, si un habitant d'Afrique subsaharienne voit son revenu quotidien passer de 2 à 1,50 dollar à la suite de la pandémie de COVID-19, il sera considéré comme un nouveau pauvre au seuil de 1,90 dollar, mais pas au seuil de 3,20 dollars, où il était comptabilisé comme pauvre avant et après la pandémie.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, et comme le montrent clairement ces estimations actualisées, les projections relatives à la pauvreté comportent beaucoup d'incertitudes et sont susceptibles d'être encore modifiées à mesure que de nouvelles informations seront disponibles et que la pandémie évoluera. Un document de travail présente une analyse plus approfondie de la manière dont les chiffres évoluent en fonction des taux de croissance, des inégalités et des hypothèses relatives à l'impact de la croissance économique sur la réduction de la pauvreté.



Dans ce document, nous analysons aussi ce que tout cela signifie en ce qui concerne notre capacité à réaliser la première cible du premier Objectif de développement durable, à savoir mettre fin à l'extrême pauvreté d'ici 2030.

Source : Groupe de la Banque mondiale

Nous mesurons l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la pauvreté en calculant la différence du nombre de pauvres en 2020 en fonction des deux prévisions de croissance, puis en soustrayant la différence du nombre de pauvres en 2019 selon les deux prévisions de croissance. Cette méthode garantit que les changements des chiffres de la pauvreté dus aux révisions des taux de croissance de 2019, qui ne peuvent pas être dus à la pandémie, ne conditionnent pas les résultats. Le calcul s'établit donc ainsi : $(684-595)-(632-614) = 71$ millions.

Un haut fonctionnaire américain: prochain président de la BID?



Mauricio Claver-Carone, le candidat de Washington pour le poste de président de la BID

Mauricio Claver-Carone, avocat américain d'origine cubaine, a toutes les cartes en main pour devenir en septembre prochain le nouveau président du Groupe de la Banque interaméricaine de développement (BID) depuis que le département du Trésor en a fait l'annonce le mardi 16 juin 2020.

« *Nous sommes convaincus que son leadership à la BID renforcera sa capacité à donner un impact sur le développement de la région* », a déclaré le secrétaire au Trésor, Steven Mnuchin, dans un communiqué.

La désignation par les États-Unis d'Amérique de Mauricio Claver-Carone pour occuper la présidence de la BID, supportée automatiquement par le Brésil, rompt une des principales traditions de la première banque de développement d'Amérique latine qui a toujours été dirigée par un latino-américain depuis sa création en 1959.

Le candidat américain, présenté par plusieurs médias comme étant l'architecte du durcissement des sanctions américaines contre le Venezuela et Cuba,

succèdera donc à l'actuel président de la BID, le colombien Luis Alberto Moreno, le 30 septembre de cette année, puisque le soutien du Brésil au candidat de l'administration Trump met hors course le candidat argentin, Gustavo Beliz, qui lui-même comptait sur le soutien du gouvernement de gauche mexicain. Avec 30% de droits de vote, le soutien des États-Unis, principal actionnaire de la BID, est crucial pour gagner le scrutin. Après les États-Unis, on retrouve le Brésil et l'Argentine avec 11 % des voix chacun, et le Mexique avec 7,2 %.

Partisan du maintien d'un embargo économique sévère sur Cuba, Claver-Carone occupe actuellement la fonction de directeur du Conseil de sécurité nationale pour les affaires de l'hémisphère occidental. Ancien animateur d'un talk-show sur les affaires étrangères, il était auparavant directeur exécutif du Fonds Monétaire International (FMI) et a également travaillé comme conseiller principal pour les affaires internationales au Département du Trésor.

Au départ de Luis Alberto Moreno, en poste depuis 2005, prévu pour la fin du mois de septembre, le prochain chef de la BID devra faire face à un certain nombre de défis, notamment une crise humanitaire au Venezuela et le rôle croissant de l'Amérique latine comme nouvel épice centre de la pandémie de la Covid-19.

Basée à Washington D.C. et disposant d'un portefeuille de prêts de 97 milliards de dollars, la BID, en six décennies d'existence, a été dirigée par quatre présidents, tous originaires de l'Amérique latine, assistés d'un vice-président exécutif généralement nommé par les États-Unis.

Sources combinées.



**Luis Alberto Moreno,
président sortant de la
BID**

Judith Green promue directrice régionale d'IFC pour les Caraïbes

La Société financière internationale (IFC, en anglais), membre du Groupe de la Banque mondiale, a procédé à la nomination de Judith Green au poste de directrice régionale pour les Caraïbes, a communiqué l'institution en date du 16 juin 2020. A ce titre, Mme Green supervisera les opérations financées par la Banque mondiale en République dominicaine, en Haïti et dans les Caraïbes anglophones.

Depuis la République dominicaine, plaque tournante de l'IFC pour les Caraïbes, Judith Green gèrera également les relations de l'IFC avec les gouvernements régionaux, les donateurs et les partenaires du secteur privé.

« Le rôle de l'IFC dans les Caraïbes est plus important que jamais et je me réjouis de travailler avec nos partenaires à long terme et de forger de nouvelles relations pour soutenir le développement de la région », a déclaré Judith Green qui, pour avoir occupé plusieurs postes de direction au sein de diverses institutions bancaires, possède une vaste expérience des marchés des capitaux et des services bancaires aux entreprises.

La nouvelle directrice régionale de l'IFC pour les Caraïbes a fait part de son intention de « diriger les opérations de l'IFC pour fournir des investissements du secteur privé qui favorisent une croissance durable, ainsi que l'utilisation de nos services de conseil pour améliorer le climat d'investissement et soutenir les programmes de dépenses en capital des gouvernements régionaux grâce à la structuration réussie de partenariats public-privé ».

Originaire de la Jamaïque, Judith Green travaille en tant que responsable pour les Caraïbes anglophones depuis 2016, développant les opérations d'IFC dans la sous-région. En tant que Country Manager, elle accordera notamment une attention particulière à la promotion de l'inclusion financière des PME et des femmes entrepreneures.



L'IFC a nommé la jamaïcaine Judith Green au poste de directrice régionale pour les Caraïbes

En annonçant la nomination de la nouvelle directrice régionale, Gabriel Goldschmidt, directeur de l'IFC pour l'Amérique latine et les Caraïbes, a déclaré en ces termes : « Judith apporte une expérience professionnelle considérable et une connaissance approfondie du marché des Caraïbes. Grâce à son leadership, nous sommes impatients de poursuivre notre solide bilan dans la région, de servir nos clients et de créer de nouveaux marchés et opportunités là où ils sont le plus nécessaires. »

Judith Green a précédemment travaillé avec l'IFC de 2011 à 2013 en tant que responsable principal des investissements en Jamaïque. De 2013 à 2016, elle a travaillé avec le ministère jamaïcain des Finances et de la Planification, en tant que membre du Comité de surveillance du programme économique où elle dirigeait l'unité de coordination et de mise en œuvre du gouvernement de la Jamaïque, supervisant la mise en œuvre réussie du mécanisme de financement prolongé de quatre ans de 2013 avec le Fond monétaire international.

Elle succède donc à Luc Grillet, ancien directeur principal pour l'Amérique centrale et les Caraïbes, qui était en charge des opérations d'IFC dans la région au cours des 5 dernières années.

En février 2020, le portefeuille des investissements engagés d'IFC dans les Caraïbes s'élevait à près de 900 millions de dollars dans un large éventail de secteurs, notamment les marchés financiers, les infrastructures, les technologies de l'information et des communications, la fabrication et les services ainsi que l'éducation incluant environ 200 millions de dollars mobilisés auprès des institutions partenaires.

Le gouvernement annonce la reprise des vols réguliers sur Haïti

Trois mois après avoir interdit le transport aérien sur le pays à cause de l'apparition du coronavirus en Haïti, le gouvernement lève officiellement l'interdiction sur les activités aéroportuaires. À partir du 30 juin 2020, les lignes aériennes sont autorisées à reprendre leurs vols sur le pays. La compagnie Jet Blue va effectuer son premier vol régulier officiel sur Haïti dès le 1er juillet avec des vols sur Fort Lauderdale et New York. American Airlines, quant à elle, reprendra ses vols le 7 juillet prochain. Officiellement, Air Transat reprendra ses vols sur Haïti le 29 juillet avec un vol aller-retour Montréal/Port-au-Prince. La compagnie Sunrise a annoncé pour le 3 juillet la reprise de ses vols commerciaux entre Santo Domingo et Port-au-Prince. Des sièges du milieu vides et port du masque obligatoire pendant toute la durée du vol, et ce, jusqu'à nouvel ordre, sont parmi les mesures préventives qui seront observées respectivement par les lignes aériennes et les voyageurs.

Covid-19 : les Haïtiens abandonnent la République dominicaine par milliers

Selon les estimations de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), 17 336 Haïtiens résidant en République dominicaine ont pris le chemin du retour au cours des deux dernières semaines. Depuis que les deux États voisins ont fermé leurs frontières à la mi-mars en raison de la pandémie de COVID-19, 57 669 Haïtiens sont rentrés dans leur pays, selon les chiffres des autorités frontalières dominicaines compilés par le bureau de l'OIM dans ce pays. Ces données confirment que la tendance aux retours volontaires en Haïti est en augmentation au cours des dernières semaines malgré le fait que la République dominicaine a partiellement rouvert son économie.

Haïti doté d'un Plan national d'éducation financière

Lancement par la Banque de la République d'Haïti (BRH) et ses partenaires, le jeudi 25 juin 2020, du Plan national d'éducation financière (PNEF) en Haïti devant permettre à la population d'avoir non seulement un meilleur accès aux produits financiers, mais aussi d'en faire un bon usage. Selon l'enquête FinScope Haïti 2018, présentant des statistiques sur le niveau d'inclusion financière du pays, 80% des personnes âgées de 15 ans et plus ne disposent pas d'un compte bancaire, 75% des gens âgés de 15 ans et plus ne savent pas comment économiser de l'argent, et enfin 87% des gens ignorent comment effectuer un prêt à la banque. L'éducation financière et la protection des consommateurs constituent l'un des cinq piliers de la Stratégie nationale d'inclusion, lancée officiellement dans le pays en octobre 2014. S'étendant sur une période de cinq années, le Plan national d'éducation financière doit permettre à la population de mieux gérer sa finance personnelle.

La Douane dépasse ses prévisions de recettes pour l'exercice 2019-2020

Pour la période allant du 1er octobre 2019 à juin 2020, l'Administration générale des Douanes (AGD) annonce avoir déjà collecté environ 24 milliards de gourdes dépassant ainsi les prévisions de 22,9 milliards de gourdes de recettes douanières établies dans le cadre du budget 2019-2020 adopté en Conseil des ministres au début du mois de juin. Selon le directeur général de l'institution, Romel Bell, les recettes mensuelles de l'AGD se chiffrent généralement à hauteur de 4 milliards de gourdes tandis que pour ce mois de juin, elles ont déjà atteint 3 milliards de gourdes. A ce rythme, a indiqué le titulaire de l'AGD, les recettes douanières pourraient atteindre le niveau de 48 milliards de gourdes chaque année et même plus si les mesures prises pour freiner la contrebande sont plus efficaces.

Haïti/Corruption: des compagnies pétrolières visées par une enquête d'Etat

Pour faire la lumière sur les appels d'offres passés entre l'État haïtien et les compagnies pétrolières au cours de ces dix dernières années, un task force, composé de l'Unité de lutte contre la corruption (ULCC), l'Unité centrale de renseignements financiers (UCREF) et l'Inspection générale des finances (IGF), a démarré une enquête administrative, financière et juridique. Selon le ministre de l'Économie et des Finances, Patrick Boisvert, l'Etat a perdu plus de 113.5 milliards de gourdes, soit environ 1.7 milliard de dollars, sur la vente des produits pétroliers. Sept enquêteurs spécialisés sont déjà mobilisés au sein de l'ULCC pour épilucher les contrats allant de mars 2010 à mai 2020 afin de dénicher à l'issue de l'enquête les actes de corruption, notamment les actes de surfacturation, de pots-de-vin, et toute autre infraction.

Covid-19: 31,3 milliards de dollars recherchés par l'OMS

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a mis en place une initiative regroupant des gouvernements, des scientifiques, des entreprises, de la société civile et des philanthropes pour mettre fin rapidement à la pandémie. Selon une première évaluation de l'organisation sanitaire, 31,3 milliards de dollars seraient nécessaires pour les vaccins, les tests, les médicaments, les diagnostics et les thérapies efficaces. L'OMS estime que le montant est impressionnant mais il est dérisoire par rapport au coût de la pandémie. En effet, le Fonds monétaire international (FMI) a révélé que l'économie mondiale perd quelque 375 milliards de dollars chaque mois. Le nombre de décès provoqué par le virus se rapproche du niveau de 500 000. Selon le plan, 500 millions de tests sont nécessaires pour les pays à faibles et moyens revenus jusqu'à la mi-2021, 245 millions de traitements et 2 milliards de doses de vaccins, dont 50% seront destinés à ces États jusqu'à la fin 2021. En outre, le plan prévoit la formation 10 000 professionnels de la santé dans 50 pays et la mise en place de tests pour 500 millions de personnes dans les pays à faibles et moyens revenus.

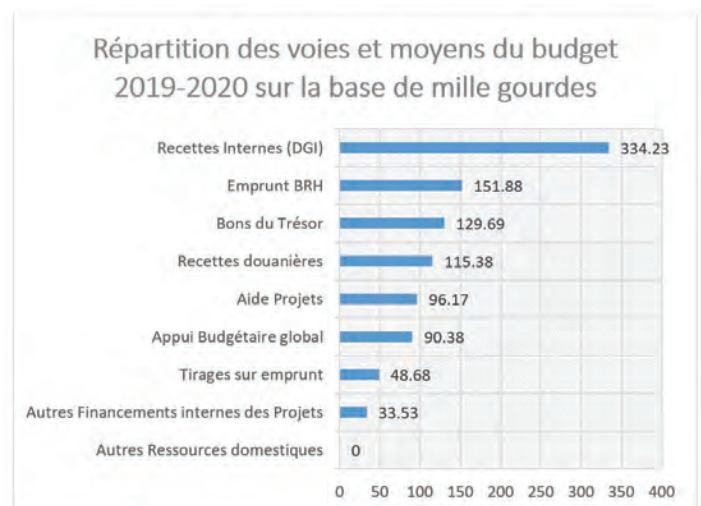
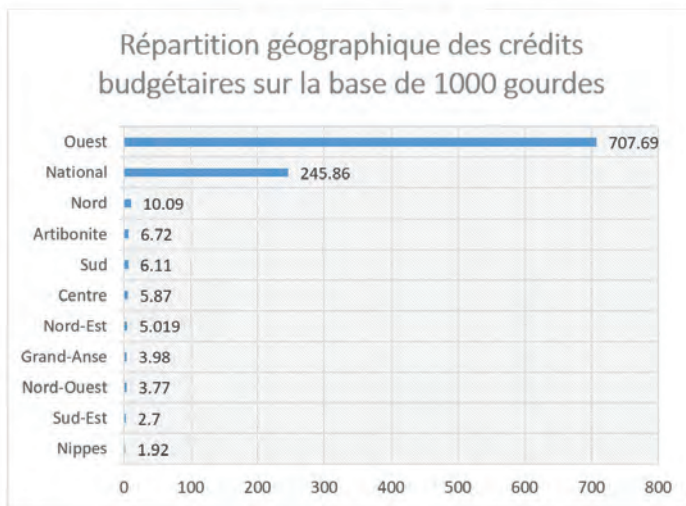
Tourisme : 120 millions d'emplois menacés par la COVID-19

La crise provoquée par la pandémie de COVID-19 met en péril entre 100 et 120 millions d'emplois dans le monde dans le secteur du tourisme cette année, selon les calculs de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT). Cette prévision a été communiquée par le directeur exécutif de cette instance, Manuel Butler, lors du premier sommet virtuel Barcelona 2020 Tourism & Economy, un forum qui a permis de débattre du scénario auquel le secteur du tourisme sera confronté dans les mois à venir.

Notes Infographiques



Source : IHSI
 NB : Après une longue interruption survenue pour des raisons indépendantes de sa volonté, la Direction des Statistiques Economiques de l'IHSI a publié les bulletins de l'ICAE-HAITI pour les 3e et 4e trimestres 2019 et 1e trimestre 2020.



Source : Loi de Finances/Conception : Group Croissance et AHJEDD

Suivez DEVHaïti sur:



Une production:



Le magazine DevHaïti est produit par Group Croissance, l'Association Haïtienne des Journalistes Économiques pour le Développement Durable (AHJEDD) et Papyrus S.A.
Tous droits réservés.